Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 14h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Balma, sous la présidence de Madame Sylviane COUTTENIER, 1ère vice-Présidente

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents : **M.** AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (CC COTEAUX DU GIROU) ; MME COUTTENIER (CC SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (CC VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. MAUREL (CC VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (CA SICOVAL), M. ROUSSEL (CA SICOVAL), M. SAVIGNY (CC COTEAUX-BELLEVUE), M. TRONCO (CA SICOVAL)

Etaient excusés : M. BOUCHE (CC COTEAUX DU GIROU), M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. MOIGN (CC HAUTS-TOLOSANS),

Excusés ayant donné pouvoir :

MME GIBERT (CC FRONTONNAIS), POUVOIR À M. ESPIC

MME GOMEZ (CC SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER

MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. BERTORELLO

Date de la convocation : Jeudi 1er avril 2021

Secrétaire de séance : M. CÉDRIC MAUREL

D2021-10 – Dates et lieux des prochains Comités Syndicaux

Vu les statuts du Syndicat mixte Decoset tel qu'annexés à l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 et notamment son article 3 fixant le siège du Syndicat à Toulouse Métropole,

Vu l'article 7 du règlement intérieur adopté le 11 mars 2021, lequel stipule que :

> « Le Comité syndical se réunit habituellement au siège du syndicat mixte Decoset (siège de Toulouse Métropole), ou dans les bureaux du syndicat, ou dans une salle mise à disposition par la commune de Balma (article L5211-11 du CGCT).
>
> Le Comité Syndical se fixe pour objectif du mandat de se réunir au moins une fois dans chaque EPCI qui sera en capacité de mettre un lieu adapté à sa disposition.
>
> Lorsque les conditions matérielles ou sanitaires l'y obligent, le Président peut convoquer le Comité Syndical en d'autres lieux que ceux-ci-dessus définis. Dans ce cas, il en informe les délégués dans la convocation, et le public par insertion d'un communiqué sur le site internet du Syndicat. »

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** que les prochaines réunions du Comité Syndical se tiendront aux dates et lieux prévisionnels suivants, étant entendu qu'en cas de nécessité le Président pourra les modifier dans le respect du Règlement Intérieur :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210408-D2021-10-DE
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021

DATE	HEURE	LIEU
2 juin 2021	14h30	Salle de L'Odyssée – Balma
7 octobre 2021	14h30	Salle de L'Odyssée – Balma
9 décembre 2021	14h30	Salle de L'Odyssée – Balma

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

Déchetteries - Collectes - Electives - Traitements - S.M. DECOSET

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	6	8	14
votants	6	8	14
pouvoirs	1	2	3
Total de voix	**14**	**10**	**24**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**14**	**10**	**24**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210408-D2021-10-DE
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021